

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créée en 2004, au sein de la Faculté de droit et de science politique, la mention *Droit public* de niveau master s'inscrit de manière cohérente dans le cadre du champ *Droit et sciences politiques* d'Aix-Marseille Université (AMU).

La 1^{ère} année de master (M1) est constituée d'un tronc commun, comprenant de nombreuses disciplines parmi lesquelles les étudiants choisissent 12 cours magistraux dont 4 avec travaux dirigés (TD).

En 2^{nde} année de master (M2), l'intitulé générique de la formation permet de regrouper dix spécialités relevant de cette branche du droit, qui présentent un degré variable de spécialisation : *Droit public approfondi*, *Théorie du droit*, *Finances publiques et fiscalité*, *Contrats publics et droit public des affaires*, *Droit et pratiques des contentieux publics*, *Droit et management publics des collectivités territoriales*, *Carrières administratives*, *Métiers de la défense*, *Droit de la reconstruction des Etats* et *Droit immobilier privé et public*. En raison de leur dimension à la fois publique et privée, deux spécialités - *Théorie du droit* et *Droit de l'immobilier privé et public* - sont rattachées respectivement au master mention *Droit privé et sciences criminelles* et au master mention *Droit patrimonial, immobilier et notarial*. Quant à la spécialité *Droit de la reconstruction des Etats*, elle est aussi adossée à un autre master, le master *Droit international et européen*.

Classiquement, le master poursuit deux objectifs : un approfondissement des connaissances en M1 et une spécialisation en M2. La spécialisation en M2 est orientée vers différentes finalités selon les spécialités : soit recherche, soit professionnelle, ou les deux de manière indifférenciée. En droit public, les débouchés professionnels présentent la caractéristique de dépendre en grande partie de la réussite à un concours de la fonction publique.

En plus de la formation initiale, 8 spécialités sur 10 sont ouvertes à la formation continue, une spécialité est ouverte au contrat d'apprentissage (spécialité *Carrières administratives*) et une autre spécialité est accessible en contrat de professionnalisation (spécialité *Droit et management public des collectivités territoriales*).

Analyse

Objectifs

Les objectifs visés par la formation sont diversifiés : réussite aux concours, insertion professionnelle directe, poursuite d'études en doctorat. L'offre de formation et les moyens mis en œuvre sont en adéquation avec ces objectifs. La préparation aux concours est intense dans la spécialité *Carrières administratives* au travers de cours de méthodologie, de préparation aux épreuves écrites et orales des concours. Dans les spécialités *Théorie du droit* et *Droit public approfondi*, les étudiants sont formés aux méthodes de la recherche et ils sont préparés à l'audition devant l'école doctorale « Sciences juridique et politiques » de l'AMU. Les spécialités mixtes et à vocation professionnelle font intervenir des professionnels pour replacer les enseignements dans une perspective « métier » et les stages complètent le caractère professionnalisant de la formation. Dans les spécialités très ciblées, les enseignements sont très spécialisés ; par exemple, dans la spécialité *Droit et pratique des contentieux publics*, tous les cours portent sur un type de contentieux. Le cursus est adapté aux objectifs poursuivis. Il pourrait être enrichi avec des modalités d'enseignement et d'évaluation plus innovantes telles que des projets et des mises en situation.

Organisation
On note une organisation cohérente qui offre une spécialisation progressive entre le M1 et le M2. En M1, les étudiants peuvent se pré-spécialiser grâce au choix des cours (12 parmi 27) et ils peuvent s'initier au choix à la recherche ou à la professionnalisation : rédaction soit, d'un rapport de recherche soit, d'un rapport de stage crédité de six crédits européens (ECTS). En M2, les 10 spécialités proposées permettent de s'orienter soit, vers la recherche soit, vers la vie professionnelle. Le degré de spécialisation est très variable en fonction des spécialités, certaines sont génériques telles que les spécialités <i>Droit public approfondi</i>, et <i>Théorie du droit</i>, d'autres sont très pointues telles que <i>Droit de la reconstruction des Etats</i> et <i>Droit de l'immobilier privé et public</i>. La dimension très vaste de la formation explique le peu de liens entre les différentes spécialités, et l'absence de mutualisation de cours entre les spécialités de M2. En revanche, pour les spécialités divisées en parcours, il y a un effort de mutualisation des cours des différents parcours au sein d'une même spécialité. Il convient de souligner le manque de clarté s'agissant de la spécialité <i>Métiers de la défense : conseil et formation juridiques des forces armées</i> qui a, semble-t-il, changé de dénomination, puisqu'elle est intitulée dans le dossier <i>Droit et administration de la défense</i>. Son double rattachement au master mention <i>Droit privé</i> a été supprimé sans que le dossier précise cette évolution.
Positionnement dans l'environnement
La formation proposée est unique au niveau local à l'exception de la spécialité <i>Carrières administratives</i> qui rejoint la spécialité <i>Carrières publiques</i> du master <i>Etudes politiques</i> gérée par l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence. La formation bénéficie d'une reconnaissance nationale compte tenu de l'attractivité et de l'origine diversifiée des étudiants. Il existe des partenariats au niveau national : un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (ENSSS) dans la spécialité <i>Carrières administratives</i> sous la forme d'un conventionnement non explicité et un partenariat avec l'Ecole Supérieure de l'Immobilier (ESI), filiale de la FNAIM dans la spécialité <i>Droit de l'immobilier privé et public</i> qui permet de dédoubler le M2 sur Paris (cours à Paris dispensés à 80 % par les enseignants d'Aix-Marseille Université, étudiants diplômés d'AMU). Des partenariats sont aussi mis en œuvre au niveau international (un partenariat avec l'Université d'Ottawa débouchant sur un double diplôme (Master/LLM – Master of Laws) dans la spécialité <i>Théorie du droit</i>). Le dossier ne valorise pas certains partenariats évoqués mais non explicités. Les liens avec le milieu socio-économique ne sont pas formalisés ni institutionnalisés, notamment avec les administrations implantées localement. Ils se limitent à l'intervention de professionnels dans la formation. La formation s'inscrit dans le périmètre de l'Ecole doctorale « Sciences juridiques » (ED 67), elle est rattachée à trois laboratoires (l'Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de recherches comparées sur la justice constitutionnelle, le centre de recherches administratives et le centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille).
Equipe pédagogique
L'équipe pédagogique est adaptée à la formation. Elle est constituée en majorité d'enseignants-chercheurs en droit public, sauf dans les spécialités à dimension pluridisciplinaire qui font appel à des enseignants relevant d'autres disciplines : par exemple, dans la spécialité <i>Théorie du droit</i> : section 01 - Droit privé et sciences criminelles -, 03 - Histoire du droit -, 04 - Sciences politiques - du Conseil National des Universités (CNU) ; dans la spécialité <i>Droit de la défense</i> : section 01 et 06 - Sciences de gestion - du CNU). Les professionnels interviennent en M2 dans 8 spécialités sur 10 avec des volumes horaires variables allant de 57 heures en <i>Droit public approfondi</i>, à 110 heures en <i>Droit de l'immobilier privé et public</i>, 115 heures en <i>Carrières administratives</i> et jusqu'à 124 heures en <i>Droit de la reconstruction des Etats</i>. Le pilotage de la formation et de chaque spécialité est exercé par une personne différente, à l'exception d'une coresponsabilité pour une spécialité de M2. La réunion de l'équipe pédagogique a lieu deux fois par an en M2.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
Les effectifs sont stables en M1 (entre 100 et 140) et autour de 150 en M2. La formation attire des étudiants extérieurs à l'AMU (31 % des étudiants de M1 n'ont pas effectué leur licence au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique De l'AMU). En M2, le taux d'étudiants externes est cependant en baisse. Il est passé de 50 % en 2012/2013 à 24 % en 2015/2016. Ces éléments témoignent de l'attractivité de la mention mais avec des disparités entre les spécialités. L'effectif moyen par spécialité se situe entre 20 et 30 étudiants. On observe une baisse des effectifs en spécialité <i>Théorie du droit</i>, un à deux étudiants par an pour ce qui concerne le parcours <i>Droit public</i> depuis 2013/2014. On observe aussi une baisse en spécialité <i>Droit public approfondi</i> qui est passée de 30 à 20 étudiants entre 2011 et 2013 pour se stabiliser autour de ce chiffre. Les effectifs de certaines spécialités ne sont malheureusement pas renseignés : <i>Carrières administratives</i>, <i>Finances publiques et fiscalité</i> et <i>Droit de la reconstruction des Etats</i>. Le taux de réussite au niveau de la mention est très satisfaisant, il s'élève à 85 % en M1 et 90 % en M2. La poursuite en doctorat est assez élevée : l'inscription en doctorat la plus élevée concerne la spécialité <i>Droit public approfondi</i> avec en moyenne six étudiants par an. Le nombre de contrat doctoral est assez conséquent, il représente 7,50 % des effectifs des répondants à l'échelle de la mention.

L'insertion professionnelle est très satisfaisante au regard de l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), et elle correspond à la formation. 88 % des diplômés de 2012/2013 sont en emploi, 34 % à l'issue d'un concours de la fonction publique, 30 % dans le cadre de candidature spontanée, 13 % à l'issue du stage. Les diplômés occupent un emploi de niveau cadre/profession libérale à 80,80 % dont 70 % dans le secteur public. Les étudiants considèrent que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme à 68 %. En revanche, il n'est pas possible d'apprécier l'insertion par spécialité. En effet, le tableau de l'insertion par spécialité, fourni en annexe, est très incomplet et les données peu interprétables par spécialité.

Place de la recherche

La place de la recherche est satisfaisante. Les étudiants ont la possibilité de s'initier à la recherche en rédigeant un rapport de recherche d'une trentaine de pages en M1 valant six ECTS, mais il n'y a pas de cours de méthodologie. La rédaction d'un mémoire est obligatoire ou optionnelle selon la spécialité en M2. Le mémoire est crédité entre 12 à 30 ECTS. Deux spécialités comprennent en plus du mémoire la rédaction de rapports de recherche (*Droit public approfondi* et *Théorie du droit*). Ces deux spécialités dispensent un cours de méthodologie juridique à hauteur de 40 heures. Le dossier mentionne un cours d'initiation à la recherche en M2 *Finances publiques et fiscalité*, mais le tableau des unités d'enseignement n'étant pas renseigné pour cette spécialité, il ne permet pas d'en apprécier la mesure.

L'appréhension par les étudiants de la recherche s'opère aussi grâce aux laboratoires et aux enseignants-chercheurs. Les étudiants sont ainsi conviés à assister aux travaux menés dans le cadre des laboratoires par les enseignants-chercheurs ; ils sont notamment invités aux colloques.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est pratiquement inexistante en M1, et sa place est inégale en M2. En M1, elle se résume à la possibilité de faire un stage et de rédiger un rapport de stage crédité de six ECTS. En M2, la professionnalisation est assurée par les cours dispensés par des intervenants professionnels (représentant un volume horaire allant de 57 heures en *Droit public approfondi* à 124 heures en *Droit de la reconstruction des Etats*), et par la possibilité de faire un stage de deux à quatre mois dans 9 des 10 spécialités (le tableau des unités d'enseignement n'étant pas renseigné pour le M2 *Finances publiques et fiscalité*).

Les enseignements de mise en situation professionnelle restent limités ; d'après le dossier, il en existe en M2 *Droit et management publics des collectivités territoriales*, et en *Droit de la défense* (sans plus de précision).

Cependant, la spécialité *Carrières administratives* réserve une place importante à la professionnalisation qui se traduit par une préparation aux concours au travers de cours de méthodologie générale des concours administratifs, et d'une préparation aux épreuves orales et écrites.

Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont claires. Il manque cependant la fiche de la spécialité *Droit de l'immobilier privé et public*.

Place des projets et des stages

La place des stages est inégale. En M1, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage professionnel de trois semaines minimum donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage noté et doté de six ECTS. En M2, le stage est obligatoire dans six spécialités (ou sept mais le dossier manque de clarté concernant la spécialité *Théorie du droit*). Dans les autres spécialités, le choix est laissé aux étudiants entre rédiger un mémoire de recherche ou effectuer un stage, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage qui est doté d'ECTS. Toutefois, en fonction des spécialités, le poids du stage et du rapport de stage pèse de manière très inégale dans la validation du diplôme, allant de 3 à 30 ECTS. Il n'y a pas de cours de méthodologie de recherche de stage ni de dispositif spécifique d'accompagnement ou de suivi des étudiants en stage.

Aucun projet n'est présenté dans le dossier alors que les projets pourraient contribuer à renforcer le caractère professionnalisant de la formation comme par exemple, la passation d'un marché public fictif.

Place de l'international

La place de l'international est insuffisante s'agissant de l'acquisition des compétences linguistiques. Il y a un seul cours en langue vivante obligatoire au 2^{ème} semestre du M1 avec un volume horaire limité à 12 heures. Aucun enseignement de langue n'est proposé en M2.

L'ouverture à l'international est plus intense en M2. Elle se manifeste par l'intervention de professeurs invités, de rares cours en anglais (5 % du volume horaire total des cours dispensés dans la spécialité *Droit de la défense* d'après le supplément au diplôme de cette spécialité), et des partenariats internationaux facilitant la mobilité entrante et sortante des étudiants. Notamment, le partenariat avec l'Université d'Ottawa, pour la spécialité *Théorie du droit* qui permet de valider un double diplôme Master/LMM.

En *Droit de la défense*, le dossier mentionne l'envoi d'étudiants à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, et un échange avec la Haute école d'administration du ministère de la défense allemand de Mannheim. Le nombre d'étudiants étrangers accueillis est stable, il se situe entre 7 à 10 % des effectifs en M1. Il n'est pas renseigné en M2 ; de même, le nombre d'étudiants partant à l'étranger n'est pas connu.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement est classique. L'accès au M1 n'est pas sélectif, il est ouvert à tout étudiant titulaire d'une licence. L'accès au M2 est sélectif. La sélection s'opère sur dossier sans audition. Les critères pris en compte sont les résultats obtenus, la motivation et le projet professionnel. La spécialité *Droit de la défense* présente la particularité d'être suivie par les élèves ayant réussi le concours de commissaires des armées. Il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite sauf pour l'accueil des étudiants étrangers. Aucune passerelle n'est mentionnée.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont classiques, en présentiel, avec toutefois une ouverture sur l'enseignement à distance en M1. En effet, en partenariat avec l'Université juridique numérique francophone, un enseignement à distance est organisé pour le M1 mention *Droit public* : les cours sont dispensés via une plateforme numérique d'enseignement. En l'absence de données concrètes sur ce dispositif, il n'est pas possible d'en apprécier la pertinence, ni l'effectivité. Au-delà, la place du numérique est limitée. Elle consiste à utiliser la plateforme AMeTICE pour les supports de cours et la documentation électronique pour les enseignants qui le souhaitent. Toutes les spécialités sont accessibles par validation des acquis de l'expérience ; 8 spécialités sur 10 sont ouvertes à la formation continue (ne sont pas ouvertes à la formation continue la spécialité *Droit de la reconstruction des Etats et Droit public approfondi*) ; une spécialité est accessible en contrat d'apprentissage (*Carrières administratives*) et une en contrat de professionnalisation (*Droit et management publics des collectivités territoriales*). Mais en l'absence de données concrètes, il est impossible d'apprécier le caractère effectif de ces voies d'accès.

Evaluation des étudiants

Les modes d'évaluation sont très classiques. En M1, on note des épreuves écrites (de courte durée de 1 à 2 heures), orales et un contrôle continu pour les matières à TD. En M2, l'évaluation est effectuée par des épreuves écrites et orales, la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance auxquelles s'ajoute un grand oral dans certaines spécialités. La composition des jurys d'examen manque de précision. La composition du jury d'examen en M1 comprend le directeur de la mention, le doyen et des assesseurs « master » au nombre de deux. Les délibérations se tiennent à la fin de chaque semestre. Il y a un jury par spécialité en M2 dont la composition n'est pas précisée. Les délibérations en juin laissent peu de temps à la rédaction du mémoire de recherche.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les compétences professionnelles délivrées et les compétences à acquérir sont clairement identifiées dans les annexes descriptives au diplôme avec plus ou moins de précision en fonction des spécialités. Il manque le supplément au diplôme de deux spécialités : *Droit de la reconstruction des Etats et Droit immobilier privé et public*. Dans certains suppléments au diplôme, il manque des précisions sur le programme en spécialité *Carrières administratives* et *Théorie du droit*, sur le programme et le système de notation qui sont formulés de manière trop vague et sous forme de copié collé en spécialité *Droit public des affaires*, *Droit de la défense* et *Droit et pratiques des contentieux publics*. Le système de notation est imprécis pour la spécialité *Droit et management des collectivités territoriales*. Il n'y a malheureusement pas de modalités de suivi des compétences formalisées.

Suivi des diplômés

Il existe un décalage difficilement compréhensible entre le suivi précis, efficace et fiable pour la mention effectué par l'OVE et le suivi très insuffisant par spécialité. Selon les résultats de l'enquête de l'OVE, effectuée auprès des diplômés 2012/2013, dont le taux de réponse s'élève à 68 %, les informations portent sur la situation : dans l'emploi ou en recherche d'emploi, la durée d'accès au 1^{er} emploi, le moyen d'accès, le type de contrat, le niveau d'emploi, le secteur économique (public ou privé), la localisation, le salaire et l'emploi occupé. En revanche, le suivi par spécialité est insuffisant. L'insertion professionnelle et la poursuite d'études ne sont pas renseignées pour quatre spécialités (*Droit de la reconstruction des Etats*, *Droit et pratiques des contentieux publics*, *Finances publiques et fiscalité* et *Carrières administratives*). Certaines données sont peu fiables en raison du faible nombre de répondants à l'enquête (en *Droit public des affaires*) ou les données sont incomplètes (en *Droit public approfondi*, seul le nombre de poursuite en doctorat est renseigné).

La collecte des données pourrait être améliorée en développant les associations d'anciens et par l'implication de l'équipe pédagogique comme c'est le cas dans le M2 *Droit et management publics des collectivités territoriales* dont les données sont précisément collectées.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est inexistant jusqu'en 2016. La mise en place de trois conseils de perfectionnement (sans autre précision) est prévue pour la rentrée 2016, composés d'enseignants, de personnel administratif, d'étudiants et de professionnels dont la proportion n'est pas précisée.

Il existe une évaluation récente des enseignements effectuée par l'OVE depuis 2014/2015 en M1 dont les résultats ne sont pas publics. Il y a aussi une évaluation de la formation (appréciation de l'accueil, de l'information et de l'organisation des études). Mais le taux de réponse est assez faible : 31 réponses sur 98 étudiants sollicités.

En M2, l'évaluation dépend des initiatives des responsables de spécialité.

On note une évaluation de la formation par les répondants en emploi lors de l'enquête sur le devenir des étudiants, au travers des tribunes libres témoignages et commentaires libres.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Insertion professionnelle élevée et en adéquation avec le niveau de formation au niveau de la mention.
- Attractivité de la formation.
- Forte adéquation des différents cursus proposés aux finalités poursuivies qu'elles soient professionnelles ou académiques.

Points faibles :

- Suivi des diplômés par spécialité très insuffisant.
- Suivi de l'acquisition des compétences non formalisé.
- Enseignement des langues étrangères très insuffisant.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit public* offre une formation unique au niveau local, et même au niveau national compte tenu de la grande spécificité et de la renommée de certaines spécialités. Les partenariats nationaux et internationaux existants renforcent la visibilité de la formation. Ce master propose une offre de formation diversifiée et solide dans l'acquisition des connaissances. Le cursus est particulièrement adapté aux objectifs visés. L'attractivité du master témoigne de la reconnaissance de la formation au niveau national. Il se caractérise par une insertion professionnelle élevée et en adéquation avec la formation. Le pourcentage de poursuite en doctorat est assez élevé. Mais, le suivi par spécialité fait défaut, constat auquel il conviendrait de remédier.

Le caractère classique des enseignements et des modes d'évaluation caractérise la formation qui pourrait être valorisée avec la mise en place de dispositifs plus innovants. La place de la professionnalisation pourrait ainsi être confortée en développant des enseignements de mise en situation professionnelle et en diversifiant les modalités d'évaluation pour se rapprocher des réalités professionnelles. Le positionnement dans l'environnement est peu valorisé car certains partenariats existants sont simplement évoqués, et non explicités. Des liens plus formels et institutionnalisés avec les milieux socio-professionnels locaux - administration et entreprise - pourraient être tissés. Par ailleurs, on ignore si les dispositifs de formation continue, contrat d'apprentissage et de professionnalisation sont effectifs. Ces modalités devraient être exploitées. Enfin, il conviendrait de mettre en place des modalités de suivi de l'acquisition des compétences.

De manière générale, les spécialités sont très inégalement renseignées. Deux spécialités sont particulièrement mal renseignées : *Finances publiques et fiscalité* et *Droit de la reconstruction des Etats*.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB

HCERES

Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS

Tél : 04 42 17 27 31

nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

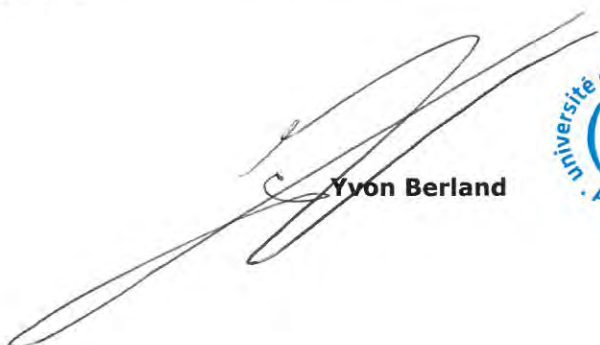
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland

